

La Revue n'accepte que des articles originaux et non édités. Chaque texte sera soumis anonymement à au moins deux lecteurs. La Revue se réserve le droit de proposer toute correction qu'elle jugera nécessaire.

Les articles doivent compter entre 4000 et 7000 mots. Ils doivent être enregistrés en format doc, docx, ou rtf, en Times New Roman, taille 12 points et à interligne et demi. Le texte doit commencer par le titre de l'article en majuscule, le nom de l'auteur en majuscule et l'institution d'enseignement en minuscule. Il doit y avoir deux espaces avant le début du texte.

Les paragraphes doivent être justifiés, séparés par un espace et doivent commencer par un retrait (tab). Les marges doivent être de 4 cm en haut et à gauche et de 3 cm en bas et à droite. La numérotation doit être située en haut à droite et ne doit pas apparaître sur la première page.

Le titre doit être en gras. Les sous-titres en italique et séparés par une ligne. Il n'y a aucun titre pour l'introduction et la conclusion. Il ne doit également pas y avoir de table des matières, ni de bibliographie.

Les citations

Toutes citations doivent être encadrées par des guillemets français (« ») et référées en note de bas de page (voir point suivant). Une citation longue (composée de quatre lignes ou plus) doit être mise en exergue, soit être détachée du texte par un interligne double, sans guillemets, à simple interligne, et à 1,25cm par rapport à la marge de gauche.

Notes infrapaginales

Les notes infrapaginales sont utilisées pour apporter une explication utile, mais non essentielle, à la compréhension du texte ou encore comme espace pour figurer les références aux citations ou aux ouvrages utilisés dans l'article. La police des notes infrapaginales doit être Times New Roman, leur taille 10 points et leur interligne simple. De plus, elles doivent être numérotées en continu.

Les références doivent suivre la forme suivante : prénom et nom de l'auteur, le titre en italique, la ville de parution, l'édition, la date et le numéro de pages de laquelle provient la citation. Les particularités de l'édition (collection) ne sont pas inscrites en note de bas de page.

Exemple : John Bray, *The Overkill Phenomenon*, Atlanta, Will & Sons, 2009, p. 23.

Dans le cas d'un article, on note le prénom et nom de l'auteur, le titre de l'article entre guillemets, le nom du périodique, le volume, le numéro, la date de parution et le numéro de page.

Exemple : Chantal Raticot, « Les résultats archéologiques de la mégafaune dans l'espace mississippien », *Terre et Archéologie*, 14, 2, 1997, p. 345-400.

Lorsque le même ouvrage est cité plusieurs fois, on utilise certaines abréviations latines, que l'on écrit en italique :

- *Ibid.* est utilisé lorsqu'on répète immédiatement le titre. On l'emploie seul ou avec le numéro de page.
- *Id.* est employé seulement s'il s'agit de deux titres consécutifs du même auteur. En ce sens, il remplace le nom de l'auteur.
- *Op.cit.* remplace le titre et l'adresse bibliographique dans la référence. Il est inscrit tout de suite après le nom de l'auteur.
- *Loc. cit.* est utilisé comme le *op. cit.* mais uniquement dans le cas d'un article ou l'équivalent.

Tableaux et figures

Lorsque les tableaux comportent des textes, le style télégraphique est privilégié. Le tout doit être facilement visible et les données doivent être regroupées selon une logique évidente. Les figures – illustrations, diagrammes, schémas, cartes, etc – sont encadrées et en fin d'article dans la mesure du possible. Chaque tableau est identifié par un numéro et chaque figure par une lettre.

Annexes

Les annexes sont des documents qui ne sont pas strictement nécessaires à la compréhension du texte ou encore que l'on juge intéressants pour le lecteur : documents inédits ou difficilement accessibles, citation trop longues pour les notes en bas de pages, tableaux détaillés, etc. Les

annexes doivent être identifiées au moyen de lettres majuscules et être référées de la même manière que dans le texte.

exemple d'un article correspondant aux normes de la Revue :

L'être humain au XVIII^e siècle

Marcel Paul

Université du Québec à Montréal

Le Siècle des Lumières marque un tournant dans la conception de l'être humain. Se croyant libérés des contraintes de la pensée médiévale et de la religion, les philosophes et les « savants » (naturalistes, ethnologues, etc) vont contribuer à une nouvelle définition de l'être humain. On assiste alors à une véritable explosion de l'intérêt pour l'être humain. Les progrès de la science placent la raison au centre du questionnement sur les lois du comportement humain et de l'ordre social. On prend alors de plus en plus de distance avec Dieu pour tenter de définir ce qu'ils sont, et les anciens repères identitaires commencent progressivement à s'effriter. C'est durant ce siècle que se constitue les bases d'une « science de l'homme » et que les « éclairés » vont remettre en question tous les aspects de la société^[1].

L'apport du Nouveau Monde

La découverte du Nouveau Monde fascine les Européens. Plusieurs pensent avoir trouvé à travers les populations rencontrées dans ces nouveaux territoires une compréhension de l'état de nature de l'homme. Ce qu'il était avant l'apparition de la vie en société. À travers cette recherche sur les origines du comportement de l'homme et des mécanismes de fonctionnement de l'ordre social (le « contrat » social), certains vont même tenter de répondre à une question fondamentale : quelle est la vraie nature de l'être humain? Pour sa part, Rousseau écrit : « L'homme est naturellement

bon[2] ». Si plusieurs contemporains ont souvent qualifié cette prise de position comme de la naïveté[3], une lecture plus approfondie de ses textes permet toutefois de distinguer la pensée bien plus complexe du philosophe français :

Je ne vois dans tout animal qu'une machine ingénieuse, à qui la nature a donné des sens pour se remonter elle-même, et pour se garantir, jusqu'à un certain point, de tout ce qui tend à la détruire ou à la déranger [...] La nature commande à tout animal, et la bête obéit. L'homme éprouve la même impression, mais il se reconnaît libre d'acquiescer ou de résister; et c'est surtout dans la conscience de cette liberté que se montre la spiritualité de son âme[4].

Ainsi, Rousseau souligne la présence inévitable de l'instinct et de la raison humaine comme deux éléments fondamentaux de la nature humaine....

[1]. Marc Simard et Christian Laville, *Histoire de la civilisation occidentale. Une perspective mondiale*, Québec, Éditions du renouveau pédagogique, 2000, p. 258-260.

[2]. Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social, suivi du Discours sur les sciences et les arts, Discours sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes, Lettres à M. d'Alembert*, Paris, Garnier Frères, 1962, p. 100.

[3]. Isabelle Bélair, « L'enseignement de la philosophie moderne dans le sud-est de la France

contemporaine », *Philosophie actuelle*, 22, 1, 2003, p. 45-60.

[4]. Jean-Jacques Rousseau, *op. cit.*, p. 47-48.